

# La gestion des comptes met les nerfs à vif

## BASSINS

Laxisme ou subtilité des écritures comptables? Le Conseil communal et l'exécutif ont débattu jeudi de la gestion financière de la commune.

ANETKA MÜHLEMANN

Le couple politique bache-nard bat de l'aile. Sont en cause des problèmes de communication entre la Municipalité et le Conseil, qui prennent même des allures d'infidélités aux yeux de quelques membres du parlement communal. La séance de jeudi a permis de passer aux débats.

Dans leur rapport majoritaire, cinq cosignataires de la commission de gestion déplorent de la part des élus un manque de retenue et de transparence: «Nous demandons à la Municipalité d'être plus vigilante en ce qui concerne les dépassements tant au niveau des crédits extra-budgétaires que du budget de fonctionnement. Il est impératif et obligatoire que le Conseil soit informé dans les meilleurs délais.» Cette opinion est largement partagée au sein du Conseil. «Cela fait trois ans que nous leur distribuons des cartons



SÉBASTIEN FEVAL

**HYPERACTIF** Didier Lohri est la locomotive qui tire le train bache-nard. Des conseillers se sentent pris de vitesse et veulent retrouver leur poids décisionnel.

jaunes», s'insurge un de ses membres.

En clair, le sentiment de se trouver devant une politique du fait accompli devient pour d'aucuns intenable. Le rapport minoritaire, pour sa part, proposait même (mais sans succès) le refus du rapport de gestion. «La Municipalité se moque un peu du Conseil, explique son auteur, Paul Pidoux. Une communication, ce n'est pas suffisant, on doit faire au Conseil une demande de réajustement du crédit. Et en plus le crédit a été mélangé avec le budget de fonctionnement.»

La Municipalité perçoit là un problème de forme. «On a un système comptable qui date de Matusalem et qui n'est pas adapté à l'hyperactivité de la commune», explique le syndic Didier Lohri. Pour remédier à la suspicion ambiante, il envisage de présenter dorénavant l'état de chacun de ses dossiers en fin de séance du Conseil. Aucun «divorce» n'est cependant en vue. «Mon mandat se termine en juin 2011, indique l'entrepreneur syndic. Quelles que soient les pressions, je ne démissionnerai pas.»■

## Piscine en eau trouble

Une piscine privée reconnue d'utilité publique! Cela n'existe pas mais Bassins pourrait bien créer un précédent en la matière. C'est en tout cas le vœu de son syndic Didier Lohri.

A ce jour, l'exploitation est assurée par Piscine de Bassins SA, dont les actions sont réparties entre la commune (80%) et la Clinique de Genolier (20%). Le problème, c'est que la privatisation s'est faite de manière précipitée, privant ainsi Bassins de la ristourne de quelque 420 000 francs de TVA, perçus sur le montant de la construction. Élément d'autant plus critique que cette année, les chiffres liés à la piscine baignent dans le rouge.

Les entrées ont déjà été majorées et un réajustement de la part des communes partenaires est envisagé. Mais une reconnaissance comme société d'utilité publique serait financièrement plus bénéfique.

Pour l'instant, la piscine se contentera de son edelweiss épinglé hier. Ce label *Enjoy Switzerland* garantit la qualité de la propreté, de la sécurité et des services.

A. MN